

Je suis opposé à ce projet éolien de Cernay en raison de son impact sur les busards cendré et les busards Saint-Martins, parfaitement reconnus dans l'étude d'impact page 533/616 (Na-A3) en raison du risque de collision :

*« Le site du projet s'inscrit dans un habitat favorable à la nidification de deux espèces de busards (cendré et Saint-Martin), avec des indices de nidifications observés pour le Busard cendré à proximité immédiate de la ZIP. Un risque de collision avec les pales des éoliennes n'est pas négligeable pour ces espèces. »*

*La destruction de ces espèces étant interdit, sans présenter une dérogation à cet effet, je vous serais en conséquence reconnaissant de rendre un avis défavorable parfaitement justifié.*